

qui est encore pire, que recevons-nous en retour de cette concession faite aux autres nations favorisées? Cette clause de la nation la plus favorisée est inscrite dans les accords commerciaux que nous avons conclus avec vingt-cinq ou trente pays. Trois des pays les plus en vue, qui bénéficient de ce traitement de la nation la plus favorisée, en d'autres termes qui obtiennent les mêmes concessions que les Etats-Unis en vertu de cet accord sans rien nous accorder en retour, sont l'Allemagne, l'Italie et le Japon; ces trois pays sont sous le régime de la dictature. Que nous donnent-ils en retour pour bénéficier des mêmes concessions que nous accordons aux Etats-Unis, à l'heure actuelle? Qu'avons-nous obtenu de plus que ce dont nous jouissons actuellement de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon? Ces trois pays qui ont troublé la paix universelle, depuis deux ou trois ans, obtiennent les mêmes concessions que nous accordons aux Etats-Unis. Et que recevons-nous en retour? Absolument rien, que je sache.

L'hon. M. EULER: Voici ce que nous obtiendrons de l'un de ces pays, s'il m'est permis de répondre à cette question: Si l'Allemagne obtenait quelque bénéfice—et je ne crois pas qu'elle en ait du tout—du fait de la clause de la nation la plus favorisée, nous lui vendrions de plus grandes quantités de produits; de fait, en vertu de l'accord conclu avec ce pays, l'Allemagne est tenue de fournir des échanges jusqu'à concurrence d'un montant au moins égal au chiffre des achats que nous faisons chez elle.

L'hon. M. MANION: Mais voilà qui la favorise en tout cas. L'Allemagne a besoin de devises étrangères et elle éprouve de sérieuses difficultés à s'en procurer à l'heure actuelle. Et que recevons-nous de l'Italie et du Japon? Mon honorable ami n'a pas répondu à cette question. Nous ne recevons absolument rien. Nous ferons un peu plus d'échanges en ce qui regarde l'Allemagne, mais voilà exactement ce pourquoi l'Allemagne lutte constamment.

L'hon. M. EULER: Elle a augmenté de plus de 100 p. 100 le chiffre de ses achats au Canada.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas examiné les chiffres, mais je sais fort bien qu'il ne saurait s'agir d'un très bon marché du moment que vous faites ces concessions à vingt-cinq ou trente pays qui ne donnent rien en retour au peuple canadien, quoi que nous ayons un régime douanier nous permettant d'exiger quelque chose en échange. Le gouvernement actuel, c'est évident, est imbu du principe

qu'il y a plus de satisfaction à donner qu'à recevoir, mais il oublie cet autre axiome: Charité bien ordonnée commence par soi-même. Je suis aussi d'avis, ainsi que d'autres l'ont fait observer à maintes reprises, qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour rajuster cette clause de la nation la plus favorisée, car je ne crois pas qu'aucun gouvernement devrait faire des faveurs à des pays auxquels on ne demande rien en retour. Je ne conteste pas que cet accord nous confère des avantages; ce serait là, en vérité, une étrange sorte d'accord s'il ne nous procurait pas quelques bénéfices. Cependant, je le répète, lorsque nous aurons pesé les pertes et les gains que nous assure cette convention de commerce, j'ai de sérieux doutes que les avantages compenseront les désavantages qui en résulteront pour le Canada.

Après cela, je désire discuter un autre aspect de ces accords dont on a fait grand état. L'un des orateurs qui m'ont précédé,—je crois que c'est l'honorable député de Brandon (M. Matthews),—a soulevé la question, cet après-midi, et le discours du trône fait sonner la corde patriotique afin de nous faire accepter le don de cet accord commercial. Le discours du trône déclare que ce pacte commercial contribuera à la bonne entente internationale. C'est fort possible et je ne trouve pas à redire à cette assertion; cependant, je ne crois pas que le fait de conclure un pacte commercial avec certains pays contribue à la bonne entente internationale. La conclusion à tirer,—elle a été posée et encouragée par les membres du cabinet,—c'est que du fait que nous avons conclu un pacte commercial avec les Etats-Unis, il s'ensuit que nos voisins du sud sont bien mieux disposés que par le passé à protéger les intérêts de l'Empire britannique; viennent des différends internationaux, les Etats-Unis seront bien plus disposés que par le passé à intervenir et à combattre pour défendre les intérêts de l'Empire britannique. Voilà ce qu'on prétend: en raison de cet accord, les Etats-Unis vont être beaucoup plus enclins à aider l'Empire en cas de guerre. C'est là une manière de voir que je n'admets pas. Qu'en pense le premier ministre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répondrai plus tard à mon honorable ami. Je ne veux pas l'interrompre.

L'hon. M. MANION: C'est peut-être tout aussi bien. Nul doute que le très honorable député trouve que cela est vrai, ou affecte d'y croire, ce qui revient au même. Or, ne l'oublions pas, les Etats-Unis sont engagés par des accords de commerce envers dix-neuf ou vingt pays différents. J'en ai dressé la liste cet après-midi et la Tchécoslovaquie y figure; l'accord était en vigueur dès avant la crise de